



MOTO-CLUB: MOTOR CLUB LIMOUSIN

contacts@motorclublimousin.com E-MAIL:

TÉLÉPHONE: 0683629577

BREANISATEUR TECHNIQUE: MC LIMOUSIN

H° D'ÉPREUVE FFM: 102

DATE: 12 octobre 2025

LIEU: Chauvan-ST PRIEST TAURION 87

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation :

☐ Trial Indoor

☐ Trial Urbain

#### ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----

\_\_\_ SABOTIER Marylène

Licence : 021649

Président du Jury ou Arbitre\* ...... NEYRAUD Céline

Licence: 018201

Commissaire technique responsable - LEGUET Jean-Christophe

Licence: 244235 \* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DETI

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
TR1/TR2+	15	80	conformes aux RTS	35€(40€sur place) - 3x10 zones
TR2/TR3+/TR3/TR4+/TR4	12	80	conformes aux RTS	35€(40€sur place) - 3x10 zones
MTI	8	13	conformes aux RTS	25€ - 30 zones maximum
MT2	7	12	conformes aux RTS	25€ - 3x5 zones
МТ3	6	n	conformes aux RTS	25€ - 3x5 zones
VINTAGE	18	80	conformes aux RTS	35€(40€sur place)- 3x10 zones
				The state of the s
				4500

#### LES CYLINDRÉES SERONT CONFORMES A L'ARTICLE 7 DES RIS TRIAL :

6-10 ans:

80cc maxi (50cc à 6 ans)

11-14 ans :

125cc maxi 15 ans et plus : cylindrée libre

# RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

#### ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM :
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition);
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s);
- son équipement : <u>obligatoires</u> casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, maillot manches longues ;
   <u>recommandé</u> protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

#### ARTICLE 5 | REGLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

#### ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MAMIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

#### ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès : Nom du site	Chauvan	Caractéristiques : Longueur du parcours	2,5km
Adresse St Priest Taurion 87480		Nombre de zones	10
		Temps global imparti	6h
Le parcours emprunte-il des voies ouvertes à la circulation publique ?  OUI NON		Nombre d'OZT*	10
		*Officiels Commissaires de Zo	ne



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

WISE OU MOTO-CLUB

DATE: 12 JUIN 2025

as .

MOTOR CLUB LIMOUSIN 50 Rue du Pont St Martial 87000 LIMOGES WEST THE LATER IN

DATE: 09/07/2025



Secretariat LIMOGES 训练发块开展

DATE: 16/07/2025 NUMÉRO: 25/0726



74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org



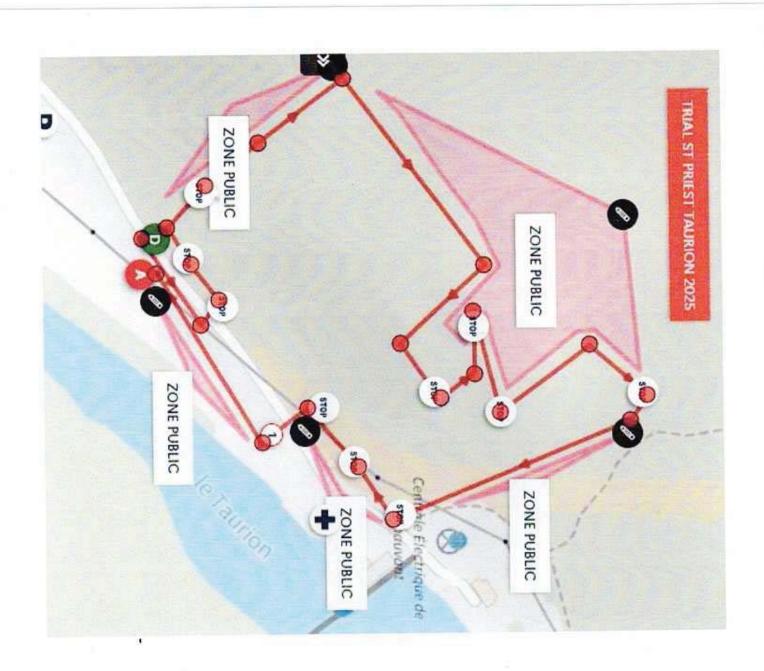
MOTO-CLUB: MOTOR CLUB LIMOUSIN

DATE: 12 octobre 2025

LIEU: ST PRIEST TAURION 87



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8h/10h	Contrôles administratifs	toutes	
8h30/10h15	Contrôles techniques	toutes	
9h15	Réunion du Jury  Briefing pilotes  ler départ  Arrivée  Réunion du Jury  Remise des Prix  Fin de la manifestation		
9h25	Briefing pilotes		
9h30	1er départ	toutes	
17h	Arrivée	toutes	
17h10 17h30	Réunion du Jury  Remise des Prix		
20h	Fin de la manifestation		54
2011	de la manifestation		
	The second second second		
			100
	1		-
			X
			S
	1.81	**	
	10.10		
	10		





## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur

(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

### MOTOR CLUB LIMOUSIN 50 RUE DU PONT ST MARTIAL - 87000 LIMOGES

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-03836** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **TRIAL NATIONAL DE ST PRIEST TAURION** se déroulant à **St Priest Taurion** du **12/10/2025** au **12/10/2025**.

Cette attestation est valable du 12/10/2025 à 08h00 au 12/10/2025 à 20h00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **8 juillet 2025** 

Pour la société,

Mothica GODART Directour Gindral Dilligat



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000€	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000€	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.